



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pas de sanction pour les jeunes qui manifesteront pour le climat le 15 mars 2019**

**Devant l'ampleur attendue de la mobilisation des jeunes vaudois-e-s le 15 mars pour défendre le climat, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) adopte des mesures organisationnelles pour garantir le bon déroulement de cette journée dans les lieux de formation du Canton. Ces mesures découlent d'une première discussion proposée par la cheffe du DFJC avec une délégation de jeunes engagés dans ce mouvement. Aucune sanction ne sera prise à l'égard des jeunes qui justifient dûment leur absence par une participation à la manifestation.**

La mobilisation du 15 mars 2019 en faveur du climat sera vaudoise, nationale et internationale. Les jeunes vaudoises et vaudois font partie des plus engagés de Suisse, comme en témoignent les grandes affluences aux deux premières journées de manifestation des 18 janvier et 2 février derniers.

Des mesures organisationnelles pour l'ensemble des lieux de formation  
Pour anticiper les problèmes organisationnels et de responsabilités qui pourraient survenir, et afin que cette journée se déroule sereinement, plusieurs décisions ont été prises par la conseillère d'État Cesla Amarelle. Les cours ont lieu pour tous les étudiants et élèves. Pour ceux qui entendent participer à la journée de mobilisation, le DFJC adopte des mesures organisationnelles exceptionnelles concernant les modalités de participation:

- Les élèves de l'école obligatoire devront annoncer avant le 12 mars leur absence avec la signature de leurs parents qui seront alors responsables de leurs enfants durant cette période-là;
- Les élèves du postobligatoire justifieront dûment leur absence en mentionnant la mobilisation pour le climat;
- Les tests et évaluations prévus le 15 mars seront, dans la mesure du possible, reportés;
- Les enseignant-e-s voulant se rendre à la mobilisation à titre privé doivent demander un congé sans solde.

Cesla Amarelle a informé en ce sens tous les directeurs des lieux de formation du

Canton de ces mesures et les remercie par avance pour le travail généré par leur mise en œuvre. Elle a également rappelé que si, sur le fond, elle se réjouit de ce nouvel engagement citoyen des jeunes vaudois-e-s emblématique d'une importante prise de conscience face aux enjeux climatiques, elle regrette, comme pour le 18 janvier, le choix d'organiser la mobilisation sur le temps scolaire.

Un dialogue qui peut porter ses fruits

Ces mesures ont pu être prises suite à la rencontre proposée par la conseillère d'État à une délégation de jeunes «grévistes du climat». Celle-ci s'est déroulée le 21 février dernier dans une ambiance constructive. D'autres échanges devraient suivre sur des mesures concrètes qui pourraient être prises au sein du département en faveur des enjeux climatiques et de leur place dans les cursus de formation et la vie des établissements.

À noter qu'en parallèle, une autre délégation des jeunes rencontre une délégation du Conseil d'État, selon la résolution du Grand Conseil, pour dialoguer sur le «Plan climat» cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2019

## **LIENS**

[Communiqué du 13 février: Le Conseil d'Etat a rencontré les jeunes mobilisés sur le climat et propose la poursuite du dialogue](#)